Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Decembre 1886 No. 10.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

JOURNÉES D'HIVER.

O noir et dur Hiver, que fait l'ardent Soleil ?
Quant donc sortirons-nous de ces tristes journées,
Qui s'en vont tour à tour, de crêpes environnées,
Se perdre à l'infini dans un sombre appareil ?

Tandis que nous souffrons, lui, le Seigneur vermeil
Dans sa couche étendu, les épaules tournées,
Il fait, comme un Pacha, les grasses matinées,
Et même jusqu'au soir prolonge son sommeil.

C'est en vain que le Temps présente à son réveil
La plus belle parmi les Heures enchaînées :
Le Dieu n'accepte pas ces nouveaux Hyménées ;
Son cœur n'obéit plus à l'amoureux conseil.

Et le Temps recommence, étonné comme un vieil
Entremetteur qui voit échouer ses menées,
Et ses filles s'en vont, toutes abandonnées,
Cacher le même affront sous un voile pareil.

HENRI QUET.

PENSÉES.

Pour les femmes, la douceur est le meilleur moyen d'avoir raison.

On a bien assez de mal à faire des dettes sans les payer.

L'intelligence humaine est une locomotive à qui la rouille n'est pas moins fatale que les explosions.

Une des plus douces sensations de ce monde est celle de l'homme qui vient d'échapper aux étreintes fantastiques d'un cauchemar et qui s'éveillant le front baigné d'une sueur glacée, se dit qu'il a rêvé.

Le progrès matériel se voit, le progrès moral se sent ; aussi, le second est-il plus contesté que le premier.

Pour l'administration d'un état comme pour la règle de la vie, le bon sens vaut mieux que la science.

Le bonheur est un oiseau errant qui voltige autour de nous et nous frôle de ses ailes, mais ne se pose nulle part.

Il ne faut pas blesser le cœur en voulant éclairer l'esprit.

Quand on souffre, on voit toujours un rapprochement entre l'agitation de son être et le bouleversement de la nature.

QUELQUES AVIS AU JEUNE INSTITUTEUR

Lorsque vous prenez charge d'une école, ayez soin de tracer votre programme de manière à ce que vos élèves en retirent le plus d'avantage possible dans leurs études. Arrangez judicieusement vos classes pour la semaine, désignant le temps aux classes avancées. Désignez l'ouvrage de chaque jour et pour chaque heure du jour. Cette partie du programme doit être strictement observée et elle peut être modifiée de temps à autre selon que l'exigeront les circonstances.

Faites-vous un devoir d'être toujours à votre poste au moins un quart d'heure avant l'ouverture des classes. Voyez à ce que la salle soit bien aérée et d'une température convenable, que les pupitres soient en bon ordre, le tableau net que tout soit prêt pour commencer l'ouvrage du jour. Veillez à ce que les élèves se comportent avec bienséance et qu'ils soient habillés proprement.

Commencez vos classes ponctuellement à l'heure donnée. Vous vous imposerez une tâche mal-séante en réprimandant vos élèves d'être en retard, si vous vous rendez coupable de cette faute vous-même. Les préceptes sont souvent déplacés, mais le bon exemple ne l'est jamais. Appelez vos classes et congédiez-les au moment indiqué par votre programme. Fermez votre école précisément à l'heure fixée. Vous n'aurez peut-être pas accompli tout ce que vous auriez désiré en ce jour ; mais les petits enfants seront fatigués et aimeront à respirer l'air pur.

Soyez soigneux de tout ce qui appartient à l'école, tels que les livres, les cartes, etc. Voyez à ce que les cartes soient roulées avant que le plancher soit balayé. La poussière s'attache aux vernis et gâte les couleurs.

N'oubliez jamais d'appeler le rôle le matin et l'après-midi. Les régistres sont souvent les indices qui rendent témoignage de la diligence du maître. Un régistre tenu en ordre est une meilleure recommandation qu'un certificat.

Exercez une surveillance active sur vos élèves lorsqu'ils sont en récréation. Aidez-leur dans leurs jeux et leurs amusements. Apaisez ceux qui sont d'un tempérament violent et ne laissez jamais passer inaperçu, soit le langage impropre ou une conduite répréhensible. C'est pendant les récréations que les élèves font voir davantage leurs bonnes ou mauvaises qualités. N'agissez jamais envers eux d'une manière qui les porterait à croire que vous cherchez à découvrir des défauts chez eux ; mais plutôt faites leur comprendre que vous êtes leur ami et leur protecteur.

Visitez les parents de vos élèves ; ils s'intéressent tous à vous, et en vous ils mettent toute leur confiance pour l'instruction de leurs enfants. Dans vos visites chez les parents, encouragez-les, et faites leur voir la nécessité qu'il y a d'envoyer régulièrement leurs entants à l'école—et aussi de l'importance qu'il y a de leur faire préparer leurs leçons à la maison régulièrement.

Enfin, soyez de bonne conduite, et régulier dans vos habitudes, et aspirez à vous rendre parfait comme instituteur.

UN AMI DE L'EDUCATION.

LES FEUX FOLLETS.

Les feux follets ! Ah ! j'entends déjà des soupirs !

A ce mot, les superstitieux frissonnent !

Lorsque le soir, dans leur lit, ils pensent aux feux follets, ils se couvrent la tête de leur couvrepied. Ils se recoquillent ou se ratatinent.

Les feux follets ! En ont-ils fait dire des *oremus* à nos bonnes vieilles mères ! En ont-il fait voir des *chandelles* à nos pères ! Aussi, pendant les longues soirées de l'hiver, nos bons vieux paysans d'autrefois jouissait-ils lorsqu'ils entendaient raconter des légendes dont les principaux héros étaient ou des revenants, ou des feux follets, ou des lutins.

On disait que ces feux étaient des âmes venant du purgatoire pour solliciter des prières, ou des méchants expiants leurs crimes sur cette terre même.

Si, un jour, voulant faire percer la vérité vous vous fussiez aventuré jusqu'à aller expliquer à ces braves gens l'origine et les causes de ces espèces de météores, c'est pour le coup qu'on vous eût dit :—Vous êtes un tantinet incrédule, monsieur.

Ces feux ont du, en quelqu'occasion, causer de grands dommages, puisqu'en tout pays on les a regardés comme très dangereux ou du moins de fort mauvais augure.

Que sont-ils ?

De purs exhalaisons de la terre, ou des gaz émanés des détritus et combinés avec la lumière ou le calorique. En d'autres termes, ces feux sont occasionnés par le dévoloppement de l'hydrogène qui s'exhale des matières animales, végétales ou minérales réduites en phosphore par la putréfaction.

Ces feux n'ont ni densité ou solidité, ni durée : ils gambadent à la surface de la terre dans les marais, les prairies et même au bout des épis de blé avant la moisson.

En général, ces feux sont inoffensifs.

Ils volettent toujours ; mais leurs mouvements sont indécis, irréguliers, comme le vol du papillon.

Ils s'élèvent dans l'air pour redescendre à la surface du sol ; ils disparaissent brusquement pour apparaître au bout d'un instant et à un autre endroit.

Leurs dimentions n'ont rien de stable. Ils s'étendent ou se contractent alternativement ; ils se divisent en deux pour se réunir de nouveau ; quelquefois, ils s'en vont serpentant sur le sol laissant derrière aux une traînée phosphorescente.

Plus le temps est pluvieux ou humide, plus leur lumière est vive.

Voilà la nature et les causes des feux follets.

De nos jours, cette supertition est passablement usée ; mais, cependant, ces feux inspirent encore des peurs folles à quelques-uns.

LES PLUS GRANDES VILLES.

Il y a trente-cinq villes dans le monde entier dont la population est 50,000 âmes et d'au delà.

La Chine est le pays qui en fournit davantage.

Voici—d'après le *Journal of Commerce* de New-York, qui prétend avoir puisé ses statistiques aux meilleures sources—la liste de ces grandes villes :

	Population.
Aitchi, Japon............	1,332,050
Banghok, Siam.........	500,000
Brooklyn, N.-Y.........	771,000
Berlin, Prusse............	1,122,330
Calcutta, Indes..........	766.298
Canton, Chine...........	1,500,000
Changchcofoo, Chine..	1,000,000
Chicago, Ill..............	715,000
Constantinople, Turquie......................	700,000
Foo-choo, Chine	630,000
Glasgow, Ecosse.......	514,048
Hang-chow-foo, Chine	600,000
Hang-choon, Chine.....	800,000
Hankau, Chine.........	600,000
King-to-chiang, Chine	500,000
Liverpool, Angleterre..	573,000
Londres, Angleterre...	3,955,810
Madrid, Espagne........	500,900
Moscou, Russie.........	611,974
New-York, N.-Y........	1,400,000
Paris, France............	2,269,023
Pekalonga, Java.........	505,204
Pékin, Chine.............	800,000
Philadelphie	850,000
St-Pétersbourg, Russie	767,963
Sartama, Japon.........	962,717
Sian, Chine..............	1,000,060
St-Louis, Mo.............	500,000
Tat-seen-loo, Chine.....	500,000
Tien-tsin, Chine.........	950,000
Tokio, Japon.............	987,887
Tschautchau-fu, Chine	1,000,000
Tschingtu-fu, Chine...	300,000
Vienne, Autriche........	726,105
Woo-Chang, Chine.....	800,000

Le Manitoba.

Jeudi, 16 Decembre 1886.

CAUSES DU RESULTAT

Aujourd'hui que le calme est à peu près rétabli, que les clameurs des partis se font plus rares, un mot sur la lutte qui vient de se terminer d'une manière si consolante pour nous, est de circonstance.

Certains journaux des provinces sœurs s'étonnent du résultat de nos élections ; le secret en est pourtant bien simple : notre population est restée unie parceque tous ceux qui y exercent des influences ont évité les exagérations.

On a évité au milieu de nous la partisannerie au point que dans celles de nos divisions électorales où des candidats se sont payé le luxe de tenter une insulte à l'élément français, cet élément leur a payé, en retour, le luxe d'un vote adverse qui les a mis de côté, et, partout, notre peuple a voté dans ses intérêts, sans subir les influences excessives d'hommes ou de partis.

Entre autres, nous citerons M. William Wagner, qui serait probablement membre encore pour Woodlands, s'il n'avait pas, à l'occasion des troubles de 1885, adressé à des journaux d'Allemagne des lettres contre la population métisse et le Nord-Ouest. Ces journaux sont arrivés ici et ont produit le résultat que l'on pouvait attendre : M. Wagner a été battu par le vote de nos amis qui l'avaient mis en chambre aux élections précédentes.

Qu'on ne se méprenne pas au dehors sur la véritable portée de nos élections : elles ne sont pas le résultat de l'indifférence de notre population sur les questions les plus vitales qui la concernent et qui passionnent de nos amis ailleurs.

Ces élections, telles qu'elles sont faites, sont simplement la conséquence de l'impartialité et du calme avec lesquels toutes les questions d'intérêt public ont été traitées au milieu de nous.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

VI

De tous les endroits qui se recommandent à l'attention de nos compatriotes, nous indiquerons plus particulièrement les paroisses de Saint-Norbert, Saint-Vital, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Pie, Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats, Lorette, Sainte-Anne, LaBroquerie, Saint-Laurent, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, la Baie Saint-Paul, Saint-Léon, Saint-Alphonse, les Islets de Bois, le Lac des Chênes (Oak Lake), et les environs de ces diverses localités.

Dans notre désir de favoriser nos principaux établissements ruraux, nous allions oublier de mentionner Saint-Boniface même, le chef-lieu des intérêts français et catholiques au Manitoba, et du Nord-Ouest.

Du reste, si nous mentionnons notre ville, ce n'est point que nous voulions y attirer les cultivateurs ; à ceux ci, il faut la campagne. Cependant, les environs de Saint-Boniface, (ce qui comprend Saint-Vital), offrent leurs avantages particuliers ; le sol n'y est pas moins fertile qu'ailleurs ; à proximité de la cité de Winnipeg, avec laquelle ils sont reliés par de magnifiques ponts, ils sont d'une valeur toute spéciale pour les colons qui sont habitués à faire la petite culture, et qui aiment à porter chaque jour leurs produits sur le marché. Les terrains s'y concèdent de différentes façon ; on peut les acheter ou simplement les louer, à des conditions très raisonnables, mais qui sont susceptibles de prendre des formes si variées qu'il est impossible de préciser davantage.

On conçoit que le prix de ces terrains sont plus élevés qu'en certains autres lieux ; mais tel terrain que l'on peut acquérir aujourd'hui au coût de dix, quinze, ou vingt piastres l'âcre, se vendra peut-être, dans dix ans, comme lot de ville. Les progrès dont nous avons le droit d'anticiper la réalisation durant cette prochaine décade, nous permettent d'exprimer cette possibilité.

Dans toutes les paroisses que nous avons nommées plus haut se trouvent aussi des terrains en disponibilité, et détenus, en très grand nombre, par des spéculateurs qui en avaient fait l'acquisition durant la période de fiévreuse spéculation qui a marqué l'année 1882, et amené une crise dont nous commençons à sortir. Ces terrains sont sur le marché et peuvent s'acquérir à des prix variant de cinquante centins à dix piastres l'acre, selon leur proximité des villes, des stations de chemin de fer, des cours d'eau, ou l'étendue des améliorations qu'on leur a fait subir.

Les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie et Saint-Joseph, sont situées dans la vallée de la rivière Rouge ; cette vallée est sillonnée de deux voies ferrées, l'une du coté est, et l'autre du coté ouest de la rivière.

Saint-Pierre, quoique située à quelque distance de la rivière, se trouve néanmoins à proximité de deux stations de chemin de fer.

On parle d'une nouvelle ligne qui devra traverser les paroisses de LaBroquerie, Sainte-Anne et Lorette, lesquelles sont actuellement en rapport avec Saint-Boniface par de bonnes routes.

Saint-Charles, Saint-François-Xavier, et la Baie Saint-Paul sont longées par la route du Pacifique Canadien, et ont, chacune, leur station.

Saint-Léon, Saint-Alphonse, les Islets de Bois, sont desservis par la ligne du *South Western*. Saint-Laurent le sera bientôt par un tronçon du chemin de la Baie d'Hudson, lequel est déjà terrassé jusque là.

Que le chemin se construise ou ne se construise pas, ce tronçon restera et finira par être utilisé.

Le Lac des Chênes (Oak Lake) est une station du Pacifique.

On le voit, ces différentes localités, où sont principalement groupés actuellement nos compatriotes, sont avantageusement situées, quant aux moyens de communication.

Elles le sont également sous tous les autres rapports ; nous pouvons dire qu'en général nous occupons les meilleures positions dans le pays ; l'histoire a déjà noté dans ses annales l'instinct merveilleux avec lequel nos ancêtres et nos missionnaires ont su distinguer dans leurs longs et périlleux voyages les sites les plus propres à devenir des établissements solides et importants ; cette tradition se retrouve ici, et plus tard l'on reconnaîtra que c'est au choix des localités où se développent maintenant tous ces petits groupes, que nous aurons dû une partie de notre force et de notre extension.

Parmi ces localités, il en est qui sont plus adaptées à la culture des céréales, d'autres, à l'élevage des animaux ; cependant, partout, l'on peut faire l'une ou l'autre chose, ou les deux à la fois.

Partout aussi le combustible peut s'obtenir facilement. En certains endroits, on pourrait presque dire que le bois est abondant ; ce n'est pas la belle érable de la province de Québec, mais, enfin, c'est du bon bois, tels que le chêne, le frêne, l'orme, l'épinette, l'érable à Giguère, le tremble, etc., etc.

Nous avons aussi d'excellentes mines de charbon, qui mettent cet article à la portée de tous.

Les immigrants peuvent choisir des terrains boisés ou des terrains en prairie, des lots à l'état vierge, ou des lots en état de culture.

Ils peuvent, selon les localités où ils désirent s'établir, les acquérir par voie d'achat, comme dans tous les autres pays, et en devenir définitivement les propriétaires sans aucune condition ni redevance, ou, si leurs ressources ne leur permettent point d'acheter, ils peuvent les louer, ou les prendre à ferme, à de meilleures conditions que dans la province de Québec ; enfin, si ni l'un, ni l'autre de ces modes d'établissement ne leur convient, ils peuvent se placer sur des octrois gratuits (homestead) lesquels sont, généralement, de la contenance de 160 acres.

En beaucoup de cas, l'homme qui possède un capital suffisant, a plus d'avantages à se placer dans des paroisses déjà organisées, à la peine même d'acheter son terrain, que d'aller se placer sur des *homesteads* ; on le comprend, les *homesteads* ne se trouvent point en plein milieu d'une paroisse établie depuis quelques années ; il n'y a plus de *homesteads* à prendre sur les bords de la rivière Rouge, et cependant la plaine arrosée par ce cours d'eau, sera toujours l'une des plus belles parties de tout le Nord-Ouest ; et il vaut la peine de faire un léger sacrifice d'argent pour s'y établir ; nous pourrions en dire autant de la vallée de l'Assiniboine, des paroisses de Lorette, Sainte-Anne et Saint-Pierre ; mais enfin, ce ne sont pas les seuls endroits propres à la colonisation. Au Lac des Chênes (Oak Lake), à Saint-Léon, à Saint-Alphonse, à LaBroquerie, au Fort Alexandre, à la Montagne Dauphin, sur les bords du Lac Manitoba, et plus à l'ouest, dans le district de la rivière Qu'Appelle, c'est-à-dire, à l'est, au centre, à l'ouest, ou au nord de la Province, se trouvent des *homesteads* que le colon peut obtenir aux conditions les plus faciles ; en certains cas, la loi donne même au colon un délai de cinq années pour remplir les conditions de culture et de résidence, délai qu'il peut réduire à trois ans, s'il le veut.

On trouve aussi à la Montagne Tortue d'excellentes terres, et des Canadiens-français qui ne demanderaient qu'à être renforcés de quelques familles pour former un groupe fortement enraciné.

Enfin, dans un coin ou l'autre de la province, il y a de la place pour nos compatriotes ; cette place les attend, et nous les attendons nous-mêmes avec cette affectueuse anxiété qui n'exclut ni l'ardeur ni la patience.

Pour les recevoir, ils nous trouveront tous ; ils trouveront entr'autres les agents du gouvernement parmi lesquels nous citerons les intelligents et obligeant MM. Tétu, à Emerson, Green et Corelli, à Winnipeg.

M. Fred. E. Gauthier, fils d'un ancien consul général de France à Québec, écrivait un jour à un journaliste de la vieille cité de Champlain :

"Ah ! si au moins nos canadiens, au lieu d'aller aux Etats-Unis, voulaient venir ici, comme ils pourraient vivre bien et facilement."

Ce cri patriotique et vrai, d'autres avant nous, et nous-mêmes, l'avons poussé bien souvent, nous ne dirons pas absolument en vain, mais point non plus avec les résultats que nous avons parfois espérés. Nous n'en avons toutefois éprouvé ni étonnement, ni découragement. Tous tant que nous sommes ici, nous mettrons autant de constance à faire connaître notre pays, à soutenir les institutions qui nous sont chères, à combattre les préjugés, que nos détracteurs en mettent à poursuivre leur œuvre de dénigrement. La victoire nous restera, et ce sera notre vengeance.

T. A. BERNIER.

ELECTIONS MUNICIPALES.

WINNIPEG.

Mairie, M. Alfred Pearson l'a emporté sur M. L. M. Jones par 6 voix de majorité.

Les échevins sont :

Quartier No. 1.—MM. S. Mulvey et G. H. Ham, par acclamation.

No. 2.—MM. Alex. McDonald et R. T. Riley.

No. 3.—MM. J. Penrose et J. Calloway ou H. M. Murray.

No. 4—MM. Thos. Ryan et E. F. Hutchings.

No. 5.—MM. A. Black et W. Grundy.

No. 6.—MM. D. McDonald et A. Polson, élus par acclamation.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Le quartier No. 3 est le seul où il y a eu contestation. Il y avait quatre candidats sur les rangs, mais M. Louis Levrault s'étant retiré, la lutte s'est faite entre MM. P. A. D'Auteuil, Jos. Joyal et J. B. Lauzon.

La votation a été comme suit :

Jean-Baptiste Lauzon, 72 voix.

Joseph Joyal, 69 voix.

P. A. D'Auteuil, 62 voix.

Ainsi le conseil de la ville pour 1887 sera composé :

Maire, M. L. J. A. Lévêque.

Conseillers, Quartier No. 1.—MM. Roger Marion et Alfred Bleau.

No. 2.—MM. Gédéon Bourdeau et J. P. O. Allaire.

No. 3.—MM. J. B. Lauzon et Joseph Joyal.

No. 4.—MM. H. F. Despars et L. Ferland.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

Pour la charge de Préfet, M. Victor Mager l'a emporté sur M. T. Pelletier.

Conseillers.—Dix candidats étaient sur les rangs ; les personnes suivantes ont été élues : MM. J. B. Béliveau, S. Carrière, A. Guay, A. Inglehart, J. B. Lavoie, jr, et H. McQuaid.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Le conseil pour l'année 1887 sera formé comme suit :

Préfet, M. Joseph Hamelin, élu par acclamation.

Conseillers, MM. Azarie Gauthier, Boniface Laplante, Alfred Besant, Edouard Perrault, François Delorme et Firmin Hamelin.

MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

Conseil pour 1887.

Préfet, M. J. G. Fairbanks, réélu, par acclamation.

Conseillers, quartier No. 1, MM. Thomas Seaborn et Stephen Bi[illegible]ks ; quartier N. 2, MM. Fabien Levacque, Michel Lecuyer, Peter Kirton et W. H. Kenny.

MUNICIPALITÉ D'ASSINIBOIA.

Préfet, M. T. A. Gamble défait M. James Green, par 11 voix.

Conseillers, quartier No. 1, M. John W. Tait ; No. 2, M. James Hogue ; No. 3, M. Joseph McMillan ; No. 4, M. David Isbister ; No. 5, M. Donald Cameron ; No. 6, M. Wm. Gerrie ; No. 7, M. W. Bonneau.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

Préfet, M. Agénor Dubuc, réélu par acclamation.

Conseillers : quartier 1, M. Edouard Landry ; 2, M. Joseph Landry ; 3, Romain Lagimodière ; 4, MM. Rémi Manaigre et Joseph Richard.

COURS DE COMTÉ

Son Honneur le Juge Prud'homme a fixé les dates suivantes pour les termes de la cour de comté.

1. Comté de Lorette, à Sainte-Anne, le 15 février, le 26 avril, le 12 juillet et le 27 octobre 1887, à dix heures a.m.

2. Comté de Carillon, à Saint-Pierre Rivière-aux-Rats, le 10 février, le 4 mai, le 20 juillet et le 4 novembre 1887, à 1 heure p.m.

3. Comté d'Iberville, à Saint-Norbert, le 3 février, le 29 avril, le 15 juillet et le 31 octobre 1887, à 10 heures a.m.

4. Comté de Marquette, à Saint-François-Xavier, le 21 février, le 6 mai, le 22 juillet et le 7 novembre 1887, à 11 heures a.m.

5. Comté de Morris, à Morris, le 7 février, le 2 mai, le 18 juillet et le 2 novembre 1887, à 11.30 a.m.

Son Honneur le Juge Ardagh présidera la même cour pour les comtés de

Selkirk (Winnipeg), le 3 janvier, 2 février, 1er mars, 1er avril, 2 mai, 1er juin, à 10 a.m.

Lisgar, (Selkirk Ouest), les 22 février, 28 avril, 23 juin à 10 a.m.

Manchester (Emerson), les 28 février, 25 avril, 20 juin 1882, à 10 heures a.m.

Rock Lake (Pilot Mound), les 24 février, 22 avril, 28 juin, à 3.45 p.m.

Dufferin, (Nelson), les 25 février, 23 avril, 29 juin, à 2 p.m.

GRANDE SOIREE.

Mercredi prochain, à 8.00 heures p.m., aura lieu dans la salle académique du Collège de Saint-Boniface une soirée dramatique et musicale. Nous invitons notre population à y assister certains comme nous sommes, que l'excellent programme qui est donné ci-après sera bien rempli.

A la Salle Académique du Collège de Saint-Boniface, mercredi, le 22 décembre 1886, à 8 heures p.m.

Soirée Dramatique et Musicale donnée au profit de la Fanfare du Cercle Provencher par les Membres de la Fanfare avec le concours du Club Dramatique et quelques amateurs.

PREMIERE PARTIE.

Belphegor (Pas redoublé) .... Brepsant.
La Fanfare.

J'vas l'dire à mouman (Chanson comique.)
M. Ludger Lanthier.

Solo de Clarinette (Variations).
M. Wallis.

Le Lac .... Niedermeyer.
M. Edmond Trudel.

Solo de Xylophone (Variations).
M. Wallis.

Les Rameaux... .... Faure.
M. L. J. A. Lévêque.

M. Albert Bétournay sera au piano.

DEUXIÈME PARTIE.

La Bohémienne (Extrait)....... ....Balfe.
La Fanfare.

VILDAC.

Pièce en 3 actes, jouée par le Club Dramatique de Saint-Boniface.

PERSONNAGES :

Le Comte de Vildac.............M. O. Lavoix.
Vildac, fils du Comte.....M. C. A. Lemieux.
Adolphe, fils de Vildac....M. L. A. Belleau.
Ricardo, valet de Vildac.......M. A. Pétrin.
Guillaume, ancien valet du Comte, M. E. Gauthier.
Zozo, paysan.......... ....M. J. B. Joyal.
Brule-Moustache, sergent........M. D. Joyal.
Dandinet, paysan............M. L. T. Beaupré.
Recrues.

I ACTE.

La Danse des Sorcières (Fantaisie), F. Goëtz
La Fanfare.

II ACTE.

La Reine de Cœur (Valse).........F. Goëtz.
La Fanfare.

III ACTE.

Quand j'étais petit j'étais bien drôle.
(Chanson comique)...M. Ludger Lanthier.
Vive La Canadienne.
Cod Save the Queen.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1818 à 1822.

(*Suite.*)

Depuis son départ de Lachine, Mgr Provencher avait baptisé dans les différents postes sur la route soixante-dix-sept enfants. Il écrit du Fort William : "J'espère me rendre à la centaine avant mon arrivée à la Rivière-Rouge ; j'en ai baptisé vingt-trois à l'Ile Drummond, quarante-un au Sault Ste Marie, un au Pic et onze au Fort William. Il serait bien nécessaire qu'il vint un prêtre résider quelque temps au Sault et à Michili Makinak pour donner de l'instruction, ce que ne fera jamais un missionnaire qui ne fait que passer."

Mgr Provencher se remit en route le 9 juillet avec un canot plus petit et sept hommes pour le conduire. La disette des années précédentes à la Rivière-Rouge, avait amené la rareté des vivres dans les Forts. Il fut obligé d'en faire une bonne provision avant de laisser le Fort William, car on l'avertit qu'il n'en trouverait pas au Lac de la Pluie. Il arriva dans ce poste le 24 juillet. "Me voilà enfin rendu au Lac de la Pluie, dit-il, j'en repartirai demain ; on crie misère partout cette année, et la rareté des vivres s'est fait sentir parait-il, jusque dans le Nord.

Les sauvages nous ont volé un sac de blé, un sac de blé-d'inde et une soixantaine de livres de farine, dans le Lac LaCroix. Cette diminution inattendue nous met de court ; il n'y a rien du tout ici. Les canots que nous avons rencontrés se disent tous jeûnants ; on me dit que les sauvages sont encore à la Rivière-Rouge. Toutes ces mauvaises nouvelles ne sont pas propres à me faire oublier les fatigues et les incommodités du voyage. Dieu soit loué ! il faut s'abandonner à sa divine Providence. Heureusement, personne n'est encore mort de faim ; si c'est le cas pour l'hiver prochain, nous tâcherons au moins d'aider à bien mourir. Peut-être exagère-t-on les choses ; des lettres écrites sur les lieux feront foi de tout.

"Je suis si chargé que je ne peux aller qu'à très petites journées. J'arriverai dans les premiers jours d'août. Je rendrai grâce à Dieu de bon cœur si le reste de la route se passe sans accident comme ce qui a précédé. J'ai fait de nouveaux baptêmes ; me voilà rendu à quatre-vingt-dix depuis l'Ile Drummond."

Le reste de son voyage s'accomplit sans accident comme il l'avait désiré ; il mit treize jours à se rendre du Lac La Pluie à Saint-Boniface où il arriva le sept août.

A la mission, on avait appris un peu d'avance l'arrivée de Mgr Provencher. La joie était grande de savoir qu'il revenait évêque, puisque désormais on ne craindrait plus de le perdre, ni de voir la mission abandonnée. Le 7 août au matin, M. Destroismaisons qui desservait Saint-Boniface depuis le départ de Mgr Provencher, réunit autant de monde que possible pour organiser une réception solennelle au nouvel évêque. Tous ceux qui avaient un fusil et de la poudre se rendirent avec l'arme au bras. Quand une sentinelle envoyée en avant vint avertir que le canot approchait, les artilleurs improvisés se mirent en marche pour aller à la rencontre de Mgr, au détour de la Pointe Douglas.

Aussitôt que parut le canot des voyageurs, des salves répétées se firent entendre pour porter aux échos d'alentour l'expression de la joie de toute la colonie. Des cris d'allégresse succédèrent aux décharges, puis on continua à suivre sur la côte la marche des voyageurs dont le canot remonta la rivière jusqu'en face de la maison où Mgr débarqua le cœur gros d'émotion, et heureux de serrer la main à ces pauvres enfants devenus maintenant sa famille. (1)

Pendant les deux années d'absence de Mgr Provencher, la colonie avait été éprouvée chaque été par le terrible fléau des sauterelles, tel que durant les années 1818 et 1819. La pauvreté régnait partout ; on ne pouvait compter que sur la chasse pour vivre. Les habitants de Pembina et une partie de ceux de Saint-Boniface étaient à la prairie depuis le printemps. Heureusement la récolte de 1822 avait une très belle apparence, et au moment de l'arrivée de Mgr Provencher, aucun fléau ne la menaçait.

La chapelle de 80x40 pieds commencée en 1820, était levée, mais elle était loin d'être logeable. Pour le moment, le nouvel évêque dut se contenter d'avoir pour cathédrale l'humble chapelle préparée par lui-même, en 1818, dans une partie de sa vieille maison. Faute de moyens, sa grande chapelle ne put être mise à l'abri de la neige et de la pluie qu'en 1825. M. Dumoulin avait continué à donner ses soins à la mission de Pembina où les gens se portaient toujours de préférence. Il avait bâti une chapelle, une école et une maison pour le missionnaire. Au mois d'août 1821, M. Destroismaisons écrivait à l'évêque de Québec qu'il y avait dans le poste de Pembina environ quatre cent cinquante catholiques et cinquante cathécumènes ; c'était un peu plus qu'à Saint-Boniface où l'on en comptait qu'environ trois cent cinquante et quarante-six cathécumènes.

G. D.

(*A continuer.*)

NOTE.—(1) On raconte un petit trait fort caractéristique qui se passa à l'arrivée de Mgr Provencher, en 1822 :

Un vieux voyageur du Nord, qui habitait le pays depuis les premiers temps de la compagnie du Nord-Ouest, se trouvait par hasard dans les environs du Fort Douglas, quand il entendit les premières décharges des fusils, pour saluer l'arrivée de Mgr Provencher ; il est bien probable qu'il n'avait jamais vu d'évêque, et qu'il n'en connaissait que le nom. Inquiet de savoir quel pouvait être l'objet d'une telle réjouissance, il vint se joindre à un groupe sur le bord de la côte, et demanda à quelqu'un pourquoi on faisait cette démonstration. C'est un évêque qui arrive, lui dit-on. Le bonhomme demeura tout abasourdi de la réponse, et dans son étonnement, il laissa échapper une exclamation excusable seulement dans sa bouche. Quoi ! un évêque par ici.—*Ben ! c'est ben l'diable !*

RECTIFICATION.

Dans le dernier numéro du *Manitoba*, nous avons, dans un passage, mal rendu notre pensée en donnant à entendre que Mgr Provencher avait hésité à accepter ses bulles, non-seulement par crainte de la responsabilité, mais aussi par crainte des misères et des privations corporelles qu'il aurait à supporter. Monseigneur, dans sa lettre à l'évêque de Québec, au mois de février 1821, dit positivement qu'il serait prêt à accepter toutes ces misères pourvu qu'il retournât à la Rivière-Rouge comme simple prêtre.

G. D.

Nouvelles Politiques.

—Une dépêche reçue hier annonce que Son Honneur le juge Angers a été appelé à formé un nouveau cabinet en province de Québec, en remplacement de l'hon. Dr Ross.

—Dans le comté de Montcalm, Qué., l'hon. M. Taillon, procureur-général, défait dans Montréal Est, a été élu par une majorité de 500 voix sur M. Ecrement.

—Dans le comté d'Iberville, où le siège était devenu vacant par la mort de M. Demers, M. Geo. Duhamel, défait dans le comté de Laprairie, l'a emporté comme national sur M. Pierre Lecomte, conservateur, par 400 voix.

—En France, le cabinet de Freycinet a été défait et M. Goblet a été chargé par le Président de la République, M. Grévy, d'en former un nouveau.

Voici la liste des divers cabinets qui se sont succédé en France depuis la chute de l'empire :

1. Jules Favre, 4 septembre 1870.
2. Réorganisation du cabinet avec le même président du conseil 19 février 1871.
3. Jules Dufaure, 2 août 1871.
4. Réorganisation par le même, 18 mai 1873.
5. De Broglie, 25 mai 1873.
6. Réorganisation par le même, 27 novembre 1873.
7. De Cissey, 22 mai 1874.
8. Buffet, 10 mars 1875.
9. Jules Dufaure, 9 mars, 1876.
10. Jules Simon, 12 décembre 1876.
11. De Broglie, 16 mai 1877.
12. De Rochebouët, 23 novembre 1877.
13. Jules Dufaure, 5 décembre 1877.
14. Waddington, 4 février 1879.
15. De Freycinet, 28 décembre 1879.
16. Jules Ferry, 23 septembre 1880.
17. Gambetta, 15 novembre 1881.
18. De Freycinet, 31 janvier 1882.
19. Jules Ferry, 21 février 1883.
20. Brisson, 6 avril 1885.
21. De Freycinet, 7 janvier 1886.

Nos échanges de Montréal nous apportent la douloureuse nouvelle de la mort du Rév. Père Martin, S. J., arrivé en France, ces jours derniers. Le Révd. Père était le fondateur du collège Ste Marie de Montréal. Il est décédé à l'âge avancé de 84 ans. C'est une perte sensible pour la compagnie de Jésus qui voudra bien accepter nos plus sincères condoléances.

PERSONNEL.

On apprendra sans doute avec grand plaisir que Mgr l'Archevêque éprouve un mieux sensible bien qu'il ne puisse encore reprendre toutes ses occupations. Nous espérons que Sa Grandeur sera complètement rétablie dans quelques jours.

—

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de Manitoba annonce l'élection de l'hon. A. A. C. LaRivière, de M. Thomas Gelley et de M. Joseph Burke.

—

M. Roger Goulet est parti lundi matin pour Ottawa *viâ* Etats-Unis. M. Goulet qui était président de la commission pour règler les réclamations des Métis s'en va faire rapport au gouvernement sur ce qui a été fait, et qui a été bien fait nous n'en doutons pas.

—

—MM. A. Marcoux et A. Béliveau sont arrivés mardi soir de Battleford.

CHOSES ET AUTRES.

—MM. D. & J. Maguire, propriétaires de navires, de Québec, ont suspendu leurs paiements. Le passif s'élève à près de $500,000. Les plus forts créanciers sont : M. C Samson, de Saint Roch, $195,000, dont $130,000 en endossements, et $65,000 en avances en argent ; Barings, $90.000 dont partei garantie sur des navires ; Hon. James G. Ross, $90,000, dont partie garantie sur des navires ; Banque de Montréal, $60,000, dont partie garantie par M. Samson ; Banque de Commerce, $40,000, dont partie garantie ; Banque du Peuple, $20,000, dant $17,000 garanties par M. Samson ; R. R. Dobell & Cie, $9,000 et plusieurs autres petites sommes. Vingt-deux navires sont mentionné dans la liste de l'actif.

—La province de Québec est subdivisée en 1,100 municipalités et 4,768 arrondissements scolaires. Les écoles élémentaires sont au nombre de 4,490 contre 4,156 en 1881, et 2,969 en 1867. Les élèves sont au nombre de 180,000 contre 163,000 en 1881, 156,005 en 1867. Les écoles modèles sont au nombre de 356 contre 281 en 1881 et 225 en 1867.

Enfin, il y a 39 collèges contre 36 en 1881 et 27 en 1867. Les élèves, 7,109 contre 7,200 et 6,189.

—Il est question de fonder un grand journal conservateur en remplacement du *Mail*, qui a cessé d'exprimer les vues des chefs du parti.

—Mgr Capel a menacé plusieurs journaux américains de les poursuivre en libelle à l'occasion d'histoires scandaleuses publiées sur son compte.

—L'hon M. Foster, ministre des Pêcheries, dit que la nomination d'une commission américaine, pour étudier la question des pêcheries, ne donnera lieu à aucune complication. Il ajoute que le gouvernement anglais a toujours été très-ferme sur ce sujet et nullement disposé à sacrifier les droits du Canada. Une correspondance volumineuse touchant cette question sera produite à la prochaine session. Les pêcheries des côtes du Pacifique seront protégées absolument comme celles de l'Atlantique. Quant à la Baie d'Hudson, le gouvernement ne reconnait pas aux Américains le droit d'y faire la pêche.

—O'Donavan Rossa vient d'être dénoncé comme traître à la cause irlandaire, par l'association fénienne aux Etats-Unis.

—Le Rév. Père Lacombe, de Calgary, publie un almanach indien. Il annonce un hiver doux pour le district des "ranchs."

—Plusieurs familles du Dakota sont arrivées à Calgary ; elles vont s'y livrer à l'élevage des moutons. D'autres doivent venir les rejoindre bientôt.

—Le gouvernement fédéral a nommé une commission royale pour s'enquérir des questions concernant le capital et le travail et faire rapport.

Elle se compose de l'honorable J. Armstrong, ex-juge en chef de Sainte-Lucie, I. O., A. T. Freed, rédacteur du *Spectator*, d'Hamilton, John Armstrong, typographe, de Toronto ; S. R. Heaks, constructeur de navires, de Toronto, Jules Helbronner, de la *Presse*, de Montréal ; M. Walsh, charpentier, d'Halifax, et J. A. Clark, constructeur, de Carleton, N. B., avec telles autres personnes qui pourraient être nommées par un ordre en conseil.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-BONIFACE
1880
MANITOBA

Proclamation

CANADA,
Province de Manitoba. }

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE.

Avis est par les présentes donné aux électeurs de la municipalité de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte des Municipalités, 1886, les votes enregistrés à l'élection municipale de la dite municipalité, ont été comme suit :—Préfet, M. Victor Mager, 27 votes ; M. Telesphore Pelletier, 9 votes.

Conseillers :— MM. Solomon Carrière, 36 ; Abraham Guay, 34 ; Henry McQuaid, 21 ; J. B Lavoie, jr., 21 ; Alf. Inglehart, 21 ; J. B. Béliveau, 20 ; François Poitras, 19 ; Alex. Allard, 19 ; Chrysostôme Rousquet, 18 ; Daniel Carrière, 17.

Je proclame élus, comme Préfet, M. Victor Mager, devant siéger pour et dans la municipalité de Saint-Boniface, pour l'année civique 1887, et comme conseillers, MM. Solomon Carrière, Abraham Guay, Henry McQuaid, J. B. Lavoie, jr., Alfred Inglehart et J. B. Béliveau, devant siéger pour et dans la municipalité de Saint-Boniface pour l'année civique 1887.

Donné en la municipalité de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite Municipalite, ce quinzième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur 1886.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Officier-Rapporteur.

Chronique Locale.

—Le bois est très rare sur le marché.

—Le club de raquettes *Le Voyageur* sortira ce soir.

—Exercice du chœur de la cathédrale demain soir à l'archevêché.

—Les voitures d'été sont encore les seules qui peuvent circuler.

—Le déménagement dans le nouveau bureau de poste à Winnipeg, se fera samedi, et les malles y sont délivrées lundi.

—Dimanche matin, au Portage-la-Prairie, un incendie a détruit pour la valeur de $25,000 de propriétés.

—Le département des terres de la Cie du Pacifique vend des permis pour couper du bois sur ses terres, dans la province à raison de 35 cts la corde.

—Pendant l'année, il est arrivé 13,216 émigrants à Winnipeg. Dans le cours du mois de novembre il en est arrivé 450, et pendant la semaine dernière 78.

—Si vous voulez passer une agréable soirée allez a la séance dramatique et musicale qui sera donnée dans la salle accadémique du Collège de Saint-Boniface mercredi soir, le 22 courant.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

15 décembre.—Le parti conservateur de notre comté (Dennis) a subi une défaite dans la journée du 9 courant. Nous ne pouvons donner la majorité exacte de M. McLean, cependant les dernières nouvelles la portent à 106 voix. Nous ne dissimulerons pas le regret que nous éprouvons de voir passer notre comté dans les mains des libéraux, devant ce fait surtout que les hommes au pouvoir ont toujours travaillé pour notre plus grand bien, et qu'ils auraient trouvé dans la personne de M. Routledge un homme sur l'appui duquel ils auraient pu compter.

La majorité des électeurs a cru mieux faire en élisant un oppositionniste l'avenir dira ce qu'il faut en croire.

Ce qui nous a le plus peiné, c'est que certains votes français ont été donnés pour M. McLean, il est vrai de dire que ça été le petit nombre qui, nous l'espérons, se joindra dans l'avenir à la masse de nos amis qui ont compris leurs véritables intérêts et sont demeurés fidèles au gouvernement Norquay.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle.

17 déc.—Depuis que la question d'un gouvernement responsable pour la province d'Assiniboia a été soulevée, les cercles politiques ont commencé à s'agiter avec une vigueur surprenante; c'est vraiment comique d'entendre les discussions qui s'élèvent relativement au mérite, aux capacités de tels individus soupçonnés d'aspirer à la haute dignité de représentant du peuple. Mais ce qui est plus regrettable, c'est de voir les intrigues qui se fomentent et les complots qui se trament pour essayer de gagner l'opinion publique: que dis-je? la gagner! la corrompre, plutôt, l'acheter. A la dernière séance du conseil du Nord-Ouest, les districts électoraux ont été répartis d'une telle manière que le district de Qu'Appelle comprend cette partie de la province où les Métis sont en grande majorité. C'est en vertu de cette répartition que l'on voit des anglais qui ont perdu l'estime, la confiance et même le respect de leurs concitoyens, s'évertuer d'une manière peu légitime pour gagner l'estime des Métis et se réhabiliter parmi eux d'une popularité dont ils sont indignes, afin que ces derniers les aident à remonter quelques échelons plus haut que celui duquel ils ont dégringolé. Mais les Métis sont trop intelligents et consciencieux pour exposer un homme a se tordre le cou dans une nouvelle dégringolade. Le gouvernement du Nord-Ouest se montre très-bien disposé en faveur de la nation métisse, et il faut espérer que ces derniers sauront faire choix d'un représentant qui aura à cœur de corroborer les efforts du gouvernement dans toute mesure équitable, surtout relativement à ce qui concerne leurs intérêts. Depuis l'été passé, le gouvernement a organisé des commissions différentes, les unes pour faire des perquisitions concernant les scripts et les distribuer à qui de droit, les autres afin de faire des perquisitions concernant l'état de nécessité plus ou moins grand dans lequel se trouvent un grand nombre de familles, qui n'ont aucun moyen de se procurer les choses nécessaires à la vie, et ainsi de les aider selon leurs besoins. Les Sauvages mêmes ne sont pas étrangers à cette sollicitude du gouvernement. Et plusieurs tribus Sauvages ne peuvent nourrir dans leurs cœurs que de la gratitude et de la reconnaissance envers le gouvernement pour de tels actes d'humanité.

L'école industrielle située sur le terrain de la mission peut se féliciter d'avoir part, elle aussi, à ces générosités du gouvernement. Au printemps passé, elle fut considérablement agrandie, ce qui permet d'y admettre un très grand nombre d'élèves qui y reçoivent les soins les plus assidus qu'un tendre père de famille puisse prodiguer à ses enfants. On s'étonne comment le R. Père Hugonnard, malgré son énergie infatigable, puisse répondre à toutes les attentions qu'une semblable institution demande.



Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaitre la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leurs arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 7 janvier 1887, pour le transport des malles de sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans tous les quinze jours aller et retour, entre KINOSOTA (Manitoba House, Township 22, Rang 11 Manitoba, et WESTBOURNE.

Le et à partir du 1er février prochain, ou aussitôt, après cette date, qu'un bureau pourra être établi à Kinosota; distance calculée, 65 milles.

Le transport devra se faire avec cheval et voiture ou avec traineau et chiens en hiver, et avec cheval et voiture ou bateau en été, *vid* Sandy Bay, Lakeside et Totogan. Le courrier devra faire pas moins de 32 milles par jour.

Le courrier laissera Westbourne tous les seconds vendredis à 7 heures a.m., et arrivera à Kinosota dans les 33 heures qui suivront. Laissera Kinosota le mardi suivant à 8 heures a.m., et arrivera à Westbourne dans les 33 heures qui suivront.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

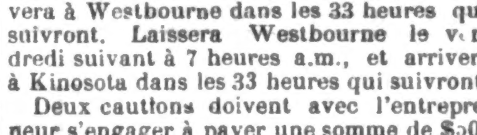
Le courrier laissera Kinosota tous les seconds mercredis à 8 heures a.m., et arrivera à Westbourne dans les 33 heures qui suivront. Laissera Westbourne le vendredi suivant à 7 heures a.m., et arrivera à Kinosota dans les 33 heures qui suivront.

Deux cautions doivent avec l'entrepreneur s'engager à payer une somme de $500 au cas ou le service ne serait pas bien fait.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de poste de Westbourne, de M. Hebron Moor, ou à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 29 novembre 1886.
3ins 2, 12. 86.



APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
†10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventilées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.



VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches

et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple: les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine, Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court delai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et executera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.
2m. 16. 9. 86.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*

WINNIPEG, Man.

,3·8 1a

N'oubliez pas l'Endroit!

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur *Patent Process* pour	$2.40
" *Strong Baker* "	2.00
" *XXXX* "	1.75
" *Superfine* "	1.00

F. GENTES & CIE,
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.
3m14,10,86

☞ 5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

☞ 4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.
la 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts delais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
lan 17 12 85 Saint-Boniface, Man



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard,
Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente. donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. lan 2 3 84

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Derangements ue la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il âgit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

lan 10 12 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

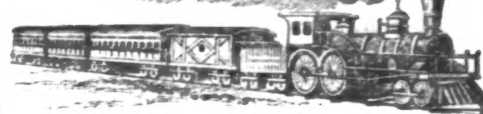
LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface.

jno 12 3 85.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

☞ PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE. ☜

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets
et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être gueries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

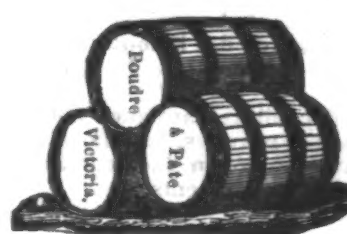
ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR; Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. lan 14 1 86



Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN
Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces; 20c. et 35c.; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.
la 18,3, 86

Avis aux Créanciers

DE

Jean-Baptiste Lagimonière, (décédé.)

Prenez avis que les créanciers de feu Jean-Baptiste Lagimonière, ci-devant de la paroisse de Lorette dans le comté de Lorette, cultivateur, décédé, le ou vers le dixième jour de septembre A.D. 1886, devront le ou avant le sixième jour de décembre 1886, envoyer par la malle, les frais de port payés d'avance, à Beck & McPhillips solliciteurs, 344 rue Principale Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du dit défunt, leurs noms et prénoms adresses et qualités, et les détails complets de leurs réclamations, un état de leurs comptes, et la nature des garanties dont ils sont nantis, (s'ils en ont aucune.)

Et prenez avis qu'après le dit jour en dernier lieu mentionné, il sera loisible aux dits exécuteurs de distribuer l'actif du testateur entre les parties y ayant droit, ne prenant en considération que les réclamations desquelles les dits executeurs auront reçu avis.

Daté le 3 novembre 1886.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs des Exécuteurs.
4ins.11.11.86.

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boite 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8. 86.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine. Chemises en laine. Vestes en laine, etc. Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc. Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

lan 15 4 86

ALLEZ AU MEILLEUR MARCHE

CHEZ VERGE & D'AUTEUIL,

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES,

CHAUSSURES, Etc., Etc.

L'assortiment est maintenant au complet: **$35,000 de Nouvelles Marchandises** d'Automne et d'Hiver sont ouvertes et seront vendues a des prix defiant toute concurrence.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

N.B.—Le Département de Chaussures est à l'Enseigne de la Botte d'Or.

VERGE & D'AUTEUIL,

Avenue Provencher, St. Boniface.